



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2025-004

7-1

Nombre de Membres
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le mercredi dix-neuf février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

PRÉSENTS : M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER et MM. Dominique LOISY, Dominique PERRAUDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Alexandra SIRET (pouvoir donné à Sophie IDIER), Jeanine FOURNIER (pouvoir donné à Roger GABORIEAU),

ASSISTENT : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 (CCAS - M.57) DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER

Le Conseil d'administration du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,
Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger Gaborieau
Date de signature : 07/03/2025
Qualité : Président du CCAS Lucs sur Boulogne